

Avis de constitution

SOCIETE « ADK MAGIC ENTREPRISE »

Siège Abidjan port-bouet adjouffou à 100M de la
pharmacie des plages, Lot GONZ 20 E, Ilot 12052R

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/05/2024, et enregistrés au CEPICI le 28/05/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ADK MAGIC ENTREPRISE »

Objet : PRODUITS CONGELES,
PRESTATIONS DE SERVICES DIVERSES,
COMMERCE GENERAL.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts
Sociales de (5,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et
entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan port-bouet adjouffou à 100M de la
pharmacie des plages, Lot GONZ 20 E, Ilot 12052R

Dirigeant(s) M OUEDRAOGO DAOUDA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-02847 du 21/06/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°35274/GTCA/RC/2024 du 21/06/2024

